

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 6 avril 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/04/06-1/04****Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20180406-lmc100000017206-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 16/04/2018

Réception Préfet : 16/04/2018

Publication RAAD : 16/04/2018

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : BEAULNES SERENI Nathalie

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : GUYARD Jérôme

---

OBJET : Etude d'accessibilité et de circulation du pôle d'activités de l'aérodrome de Paris - Villaroche.

Le SYMPAV a pour objectif de développer autour de l'aérodrome un pôle d'activités aéronautiques et technologiques d'envergure à l'échelle de l'Ile-de-France, en lien avec et le groupe Safran.

Compte tenu des perspectives de développement du site et de la saturation du trafic routier aux heures de pointe, il est envisagé l'élaboration d'une étude d'accessibilité tous modes en complément de l'étude de trafic menée en 2013. Cette étude permettra de constituer un programme d'aménagements routiers global pour répondre aux problématiques de desserte du site.

Le présent rapport a pour objet de proposer la participation financière du Département à hauteur de 20 000 € maximum pour cette étude d'un coût total d'environ 60 000 € HT et dans la limite de 80% d'aides publiques.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer une subvention de 20 000 € maximum et dans la limite de 80% de financements publics au Syndicat Mixte du Pôle d'Activités de Melun-Villaroche (SYMPAV).

Ce montant sera prélevé sur l'action « Soutien au développement local – divers partenariats » - Opération « Participation desserte Pôle activités Villaroche – DI 2017 ».

Article 2 : d'approuver le projet de convention entre le SYMPAV et le Département de Seine-et-Marne.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ce projet de convention, au nom du Département de Seine-et-Marne.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
Mme Isoline MILLOT  
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE

M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

Jean-Louis THIÉRIOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Thiériot', written over a horizontal line.

Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne